

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2016/163 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Cession de délaissé de voirie (RD104 et RD80) à la commune
de SIEGEN**

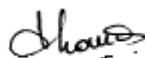
La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession des parcelles cadastrées sous section 23 n° 228/o.189, n° 229/o.189, n° 230/o.28, n° 231/o.28, n° 232/o.73 et n° 233/o.73, sous section 27 n° 175/o.1, n° 176/o.3, n° 177/o.3, n° 178/o.4, n° 179/o.5, n° 180/o.7, n° 181/o.27, n° 182/o.8, n° 183/o.9, n° 184/o.11, n° 185/o.11, n° 186/o.21, n° 187/o.22, n° 188/o.22, n° 189/o.143, n° 190/o.143, n° 191/o.143 et n° 192/o.143, sous section 28 n° 299/o.214, n° 300/o.214 et n° 301/o.229, et sous section 29 n° 192/o.98 et n° 193/o.98, pour une contenance totale de 39,42 ares, à la commune de SIEGEN, à l'euro symbolique ;

- dit que l'acte de transfert sera passé en la forme administrative ;

- désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ce transfert.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199588-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16